

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>SUEDE</u>
2. Organisme responsable: Commission électrotechnique suédoise, Administration nationale de l'énergie et Institut suédois pour l'essai et l'agrément du matériel électrique.
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): SH ex 85.36
5. Intitulé: Projet de norme suédoise pour les réseaux de canalisations à poser sous les fenêtres et les tableaux pour appareillage électrique - Prescriptions et méthodes d'essai (SS 424 10 32)
6. Teneur: La commission électrotechnique suédoise a élaboré un projet de norme concernant les prescriptions en matière de sécurité et les méthodes d'essai pour les réseaux de canalisations à poser sous les fenêtres et les tableaux pour appareillage électrique. La norme est destinée à servir de base pour l'agrément obligatoire par l'Institut suédois pour l'essai et l'agrément du matériel électrique, SEMKO. La norme sera publiée en tant que norme suédoise à laquelle se référera l'Administration nationale de l'énergie. La norme est censée être appliquée en Suède en attendant le résultat des travaux de normalisation en cours au niveau international au sujet des réseaux de canalisations et de conduites pour câbles.
7. Objectif et justification: Protection de la sécurité des personnes.
8. Documents pertinents: Lorsqu'elle sera publiée, la SS 424 10 32 portera la mention additionnelle SEMKO 32 B-1988.
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: A fixer ultérieurement
10. Date limite pour la présentation des observations: 7 octobre 1988
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: